



## COMPTE RENDU DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS ET ASSISTANTS SOCIAUX DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE DU 27 MARS 2008

### Intervention Préalable des représentants FSU

La boîte à outils pour accompagner la casse des services publics, appelée également RGPP, devrait s'enrichir prochainement de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et ses décrets d'application. Dans l'exposé des motifs du projet de loi, la mobilité est présentée comme un droit et encore plus comme un atout. A y regarder de plus près, il n'en est rien. Rappelons simplement que les outils de gestion attachés à la RGPP doivent permettre **la suppression de plus de 40 000 emplois de fonctionnaires par an.**

Maintenant voyons quelques mesures proposées :

Une mesure qui intéressera à l'évidence peu d'agents : L'administration ne pourra plus s'opposer à la volonté de départ d'un fonctionnaire sur un autre emploi, dans une autre administration ou dans le secteur privé sauf "nécessités absolues de service". Droit au départ qui ne s'applique pas aux mutations, les freins à la mobilité interne demeurent.

Quelques mesures qui peuvent sembler améliorer les conditions d'accueil en détachement avec maintien des plafonds indemnitaires les plus favorables et prise en compte des avancements obtenus dans le corps d'origine et les conditions de retour après détachement avec prise en compte de la situation la plus favorable pour l'agent. (article 5). Mais, d'une part avec l'extension de la nouvelle position d'activité, les détachements devraient décroître et d'autre part, le maintien à titre personnel du plafond indemnitaire introduit encore plus d'opacité et d'inégalité de traitement entre les agents. On est loin d'une harmonisation vers le haut des régimes indemnitaires et de leur intégration au salaire.

Mais ce qui suit à l'article 6 commence à confirmer notre analyse : deux mesures que nous ne citerons pas là intéressent plus particulièrement des opérations de restructuration : la première, lorsque les fonctionnaires de l'Etat sont accueillis par voie de détachement ou d'intégration directe dans la fonction publique territoriale ou hospitalière, la deuxième lorsqu'un fonctionnaire de l'Etat, à l'initiative de l'administration, est conduit à exercer ses fonctions dans un autre emploi de la fonction publique de l'Etat, de la territoriale ou hospitalière. Y aurait-il dans les bagages de la RGPP des mouvements importants de fonctionnaires ?

Quand au dispositif de réorientation professionnelle prévu à l'article 7, c'est le pompon ! Ainsi, un fonctionnaire privé d'affectation par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de son emploi ou encore de retour de détachement, de disponibilité, de position hors cadres, de congé parental ou de longue durée bénéficierait d'actions de formation ou de reconversion et pourra être conduit à exercer auprès d'autres services, comprendre hors administration d'origine. Le fonctionnaire pourra être placé d'office en disponibilité, s'il ne se retrouve pas un poste. Voilà comment l'Etat compte accompagner ses personnels confrontés aux restructurations programmées ou qui comptaient reprendre leurs fonctions après une position particulière ! En clair confronté à une telle situation, soit le fonctionnaire se trouve rapidement un nouvel emploi dans l'administration ou dans le privé soit il n'aura plus de salaire. **Une sacré modification du statut de la fonction publique, tout de même !.**

Nous ne parlerons pas ici du **recours possible à l'intérim** pour assurer la continuité du service public ni de la possibilité de cumuler des **emplois permanents à temps incomplet**, nous le ferons en d'autres lieux mais nous y sommes bien entendu opposés tout comme nous sommes opposés, et nous tenions à le dire lors de cette CAP aux dispositions des articles 6,7 de cette loi. Mais nous attendons également que vous nous disiez en quoi ces mesures vont améliorer le service public ou les conditions d'emploi et de carrière des fonctionnaires.

Cette réunion de la CAP étant consacrée aux promotions de corps, nous avons quelques remarques et interrogations.

- Les modalités de classement des proposés de l'administration pour le secteur de l'enseignement ont été **modifiées en profondeur sans information aucune ni des représentants du personnel**, ni des personnels eux-mêmes :  
L'administration privilégie le premier du classement des SRFD et compte tenu du nombre d'agents dans l'enseignement, du nombre de SRFD et du taux de promotion, les agents de certains SRFD se retrouvent sans aucune possibilité de promotion. Cette décision unilatérale nous choque. Le groupe de travail sur l'harmonisation des procédures, lié à la fusion des corps de SA, avait certes abordé le problème de pratiques différentes concernant les avancements et les promotions mais aucune décision n'avait été prise. Les divergences d'approche des organisations syndicales avaient uniquement été notées. Pour la FSU, nous vous rappelons que **nous étions demandeurs d'une détermination de critères objectifs** sur lesquels la CAP pourrait s'appuyer pour ses travaux. L'administration n'y était pas opposée mais nous constatons aujourd'hui, comme nous l'avons constaté lors de la CAP des adjoints administratifs qu'entre vos dires et vos actes, il y a un fossé. La liste que vous nous proposez constitue un outil chargé d'enfermer l'avis de la CAP aux seules propositions qui y figurent puisque de fait vous obligez les représentants du personnel à s'en tenir à vos seules propositions, faisant même, fi de la liste de tous les proposés par leur hiérarchie. Nous ne pouvons plus accepter ces pratiques et nous refuserons un énième groupe de travail s'il ne doit déboucher sur rien.
- **Le taux de promotion** pour ces deux années 2007 et 2008 **est de 0,93%** avec pour un effectif de 3871 adjoints promouvables, 36 promotions uniquement. A ce rythme il faudra pour certains promouvables **attendre plus d'un siècle**, soit plus de deux vies actives pour obtenir une promotion. Nous vous rappelons que selon vos dires **les adjoints administratifs effectuent pour la plupart des fonctions de catégorie B** et vous laissons méditer sur leur avenir radieux.
- Enfin nous souhaitons savoir ou vous en êtes sur le dossier d'harmonisation des montants de primes entre les trois secteurs de ce ministère. En effet, les possibilités de mobilité volontaires des personnels vont encore cette année être freinés par ces différences criantes. Les montants actuels restent toujours inférieurs de 50% dans le secteur de l'enseignement par rapport au services déconcentrés. Et pour ceux des personnels administratifs des services déconcentrés et de l'administration centrale, ils sont encore loin d'être harmonisé sur ceux des personnels techniques des services déconcentrés.

## Réponse globale de l'Administration à notre intervention

"Dans le cadre du schéma stratégique de gestion des ressources humaines, le ministère a proposé son projet à la fonction publique en 2007, après échange avec les organisations syndicales. Pour 2008 la fonction publique est en attente d'une actualisation de ce schéma. De plus, les ministères ont été consultés sur le projet législatif et réglementaire d'évolution de la fonction publique.

Le ministère a insisté sur certains sujets dont la fusion des corps. Les corps du ministère ont été divisés par deux ce qui devrait se traduire par un allègement sur la gestion. Il y a donc nécessité à construire une culture commune et une approche en terme de filière. Parmi les éléments fondamentaux de succès de la fusion des corps il faut noter la facilitation de la mobilité d'ou, la nécessité de poursuivre l'harmonisation indemnitaire engagée. L'administration a engagé un travail avec la fonction publique pour faire évoluer les textes concernant les régimes indemnitaires afin qu'il n'y ait plus d'écart entre les différents secteurs;

*Vous constaterez que sur le premier volet de notre intervention, l'administration ne s'est pas exprimée. Pourtant elle dit avoir été consulté sur les évolutions de la fonction publique, dont ce volet ne peu, à notre sens, être soustrait. La mise à mal du statut de la fonction publique en germe dans ce projet de loi méritait une réponse à cette CAP, au minimum, sur la réorientation professionnelle.*

*Sur l'harmonisation des montants de primes, nous sommes heureux d'apprendre que l'effort engagé va se poursuivre. Pour autant, la réunion promise par l'administration en début d'année 2008 sur le sujet n'a toujours pas eu lieu alors que les discussions avec la fonction publique, sont déjà engagées. La FSU avait bien entendu attiré l'attention de l'administration sur les blocages ne permettant pas une égalité de traitement de tous les personnels. Aujourd'hui, nous redoutons une remise en cause des régimes indemnitaires sans concertation. Aussi allons-nous demander à l'administration de tenir rapidement ses engagements et de réunir les organisations syndicales.*

Concernant l'harmonisation des procédures, retenons seulement que pour l'administrations les freins à l'accueil des administratifs dans le secteur de l'enseignement seraient d'ordre financier et **liés à la perte du dispositif de suivi personnalisé des IGIR...." !!**

*Concernant la pratique déconcertante de l'administration qui a consisté à modifier une procédure de promotion existante dans le secteur de l'enseignement sans aucune information, nous n'avons pas eu de*

---

réponse claire, sinon que sa préférence va à un pré-filtrage des proposés tel qu'il existe dans les services déconcentrés et en administration centrale. C'est ce qu'on appelle un passage en force !

### Autre réponse de l'administration

Les représentants des personnels sont intervenus sur les épreuves du concours interne de passage en SA qui vient d'avoir lieu. Epreuves qui ne répondent pas au caractère de professionnalisation que le groupe de travail sur la fusion des corps de SA avait souhaité. L'administration doit se rapprocher du bureau des concours sur le sujet.

### Promotions dans le corps des SA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 et du 1<sup>er</sup> juillet 2008

Nbre d'agents promouvables	Nbre de promotions	60% au choix	40% par examen prof.
2007 : 3871	60	36	24
2008 : 3777	60	35	25

secteur	Promouvables 2007	Promotions 2007	Promouvables 2008	Promotions 2008	Total promotions <b>0,93%</b>
centrale	421	4	407	4	8
Serv. déconcentrés	2305	21	2234	21	42
enseignement	966	9	968	9	18
Divers **	137	1	120	1	2
Autres services*	42	1	46	0	1

- \*agents en CLD, MAD, congé parental, détachés
- \*\*autres structures du MAP, déchargés syndicaux

Nous vous présentons les promotions par secteur, répartiteur et année

#### Services Déconcentrés hors services vétérinaires et Administration centrale

Répartiteurs	Année 2007	Année 2008
<b>BAUDOT</b>	FAVRE Monique GILBERT Marie-France	
<b>DELARAMBERGUE</b>	BOUCHARD Sylviane FOURETS Monique	BROUILLAT GACHET Joëlle RONGEAT Josiane MAZIERES Jacqueline
<b>DUCROS</b>	BADIA Jacqueline MAHEUX Jeanine	CONCIATORE Danièle LUCAS Marie-Andrée
<b>GOENAGA</b>	ABOR Julienne	COEZY Yvonne
<b>GUITTARD</b>	LENOIR Françoise DESLANCES Lamberte	RAMBOUR Patrick
<b>LAFOND</b>	COULET Dominique BRUEL Joëlle	LEDMIA Martine CLERC-MANIERE Josiane POIROT Corinne
<b>LAURIOL</b>	HOSTEIN Maryline GATTI Marie-Thérèse	COSTECALDE Olga
<b>DE SAINT VINCENT</b>		BELLET Anne-Marie
<b>MICHEL</b>	LE TOQUIN Evelyne LEMASSON Monique	MENAGER Nadège DEVILLIERS Marie-Pascale
<b>ROSENBERG</b>	SARRASIN Nelly LE CLANCHE Marie-Thérèse	THOMAS Jocelyne LAINE Annick LAINEL Joëlle
<b>MOMMAY</b>	JOLIN Colette CODINA Isabelle TOUZE Elisabeth DREUX Marie-Claude	SELBONNE Sylviane SCHMIDT Christine PEREIRA Thérèse HEUDES Sheylla

#### Services Vétérinaires (tous IG VIR)

Année 2007	Année 2008
BETENCOURT Jacqueline	JOUY Martine
MOURGUES Danièle	LUENT Colette
LAPIERRE Danielle	LE CALONNEC Martine
CORNU Nicole	SERRE Francine

## Enseignement

La décision soudaine et imprévisible du Ministère de retenir le classement des SRFD pour établir les listes de promotion des agents du secteur de l'enseignement bouleverse complètement les propositions par rapport à la dernière CAP des SASU. Sur proposition de la FSU, les représentants des personnels à l'unanimité se sont opposés catégoriquement à cette mise en place unilatérale. Ce "diktat" est le énième constat de la différence qui existe de la part de l'administration entre le discours sur le dialogue social et la réalité des pratiques. L'administration, sensible à ces arguments, a accepté les propositions faites en inter-syndicale en dehors de ses listes sur la base des critères de la FSU, appliqués antérieurement.

	Année 2007	Année 2008
<b>Enseignement technique</b>	ORTIZ Daniele	LEHODEY Annick
	JAILLET Christiane	LORIEUL Louise
	MARCHAND-DUVIGNEAU Dominique	POMATHIOT Maryse
	PEZIVIN Maryvonne	CHRISTOPHE Jeanine
	GUIDEZ Marie-Paule	BASSET Patricia
	CHALAND Monique	CHARTIER Régine
	MIRR Hélène	DEMAILLY Catherine
<b>Enseignement supérieur</b>	Année 2007	Année 2008
	LORENCE Brigitte	PERDRY Jocelyne
	SALLOU Anne-Marie	FRIANT Nadia

Autres services : VAN BRUSSEL Thérèse au titre de 2007

Divers : BARRIOL Jacqueline au titre de 2007 et BETHENCOURT Martine au titre de 2008

### Demandes d'intégration

Toutes les demandes ont reçu un avis favorable (CASTEL Jacques – OINGC ; LEROUX Marie-Jeanne – Défense ; MAZUE Isabelle – La Poste ; PARISOD LITAIZE Françoise – ONF ; PELERIN André – France Télécom ; VU Tuong-van – France Télécom).

A la demande de la FSU et dans l'attente d'une réponse explicite de sa hiérarchie, le dossier de Madame BAUDET-REMY sera revu à la prochaine CAP.

### Révision de notation et d'appréciation au titre de 2007

Une demande de révision de notation a reçu après discussion un avis favorable pour une augmentation d'un point.

En l'absence de rapport de la hiérarchie, une demande de révision de notation et d'appréciation sera revue à la prochaine CAP

### Demande de réintégration dans le corps des SA

Un avis favorable a été donné pour Madame MONTEUX Edwige.

**RAPPEL : la date limite de réponse à l'additif sur le mouvement des personnels est fixée au 7 Avril 2008.**

#### Les représentants FSU

Nelly JOUANNIN DDSV des Cotes d'Armor 02 96 01 37 15 <a href="mailto:nelly.jouannin@agriculture.gouv.fr">nelly.jouannin@agriculture.gouv.fr</a>	Jean Luc GARSAUD EPLEFPA de Velet (71) 03 85 86 59 50 <a href="mailto:jean-luc.garsaud@educagri.fr">jean-luc.garsaud@educagri.fr</a>	François MOREAU LPA de Tarbes (65) 05 62 93 74 13 <a href="mailto:f.moreau@educagri.fr">f.moreau@educagri.fr</a>
Brigitte BOUCARD (experte) Ecole Vétérinaire de Nantes 02 40 68 76 16 <a href="mailto:brigitte.boucard@educagri.fr">brigitte.boucard@educagri.fr</a>	Joël CHAPTAL (expert) LEGTA Carpentras 03 90 60 80 80 <a href="mailto:joel.chaptal@educagri.fr">joel.chaptal@educagri.fr</a>	Sylvie GUILLOU (experte) DDAF Ille-et-Vilaine 02.99.28.21.56 <a href="mailto:Sylvie.guillou@agriculture.gouv.fr">Sylvie.guillou@agriculture.gouv.fr</a>